



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 janvier 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/2008

D - 20080037

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 janvier Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, (*présente jusqu'à 15h10*) M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

Mme Véronique FAYET, M. Jacques VALADE, Mme Elisabeth TOUTON,

Bilan de la mesure d'encouragement à l'utilisation des transports en commun. Participation de la Ville de Bordeaux aux frais de trajet engagés par les agents pour leurs déplacements entre le lieu de résidence et lieu de travail. Pérennisation du dispositif

M. Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Sur proposition du Maire, la Ville a décidé, par délibération du 24 septembre 2001, la mise en place d'une mesure d'incitation des agents municipaux titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé, à préférer l'usage des transports en commun à leur véhicule pour leurs déplacements domicile – travail. Cette mesure mise en œuvre à compter de juin 2002 s'est traduite par une participation de la Ville à hauteur de 50 % du coût des abonnements tram bus de la CUB, souscrits par les agents.

Rappel du dispositif de prise en charge prévu par les textes

Je vous rappelle que ces dispositions ont été adoptées dans le cadre des possibilités offertes par l'article 109 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, permettant à tout employeur privé ou public, de prendre en charge tout ou partie du prix des abonnements souscrits par ses salariés pour leurs déplacements au moyen de transports publics de voyageurs entre leur résidence et leur lieu de travail.

Il est à noter que dans le prolongement du plan Climat et de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) arrêtés par le gouvernement, l'Etat souhaitant encourager l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle par tous les salariés, ce dispositif a ensuite été complété par :

le décret n°2006-1663 du 22 décembre 2006 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail pour les personnels de l'Etat et des établissements publics administratifs de l'Etat hors Ile de France,

la loi n°2006-1170 du 30 décembre 2006 instaurant le chèque – transport, sur le même principe, pour les salariés des entreprises.

Bilan de la période d'expérimentation de la mesure mise en place par la Ville

Cette action incitative, a initialement été mise en place par la Mairie pour une durée expérimentale de 3 ans (2001-2004). Au terme d'un premier bilan positif, elle a été reconduite par délibération du 18 octobre 2004 pour trois années supplémentaires (2004-2007) à l'issue desquelles il serait procédé à une nouvelle évaluation du dispositif.

Ainsi, dès juin 2002, 280 agents avaient souscrit un abonnement bus « Cité Pass » proposé par la société CONNEX, dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté Urbaine et la Ville, ouvrant droit dans un premier temps au seul réseau autobus, auquel sont venues s'ajouter les lignes du tramway. Ce chiffre a progressivement augmenté, passant à 333 agents bénéficiaires fin 2002 et à 395 fin 2003.

En septembre 2004, 543 agents municipaux résidant majoritairement sur le territoire de Bordeaux et de la Communauté Urbaine avaient choisi d'utiliser le Réseau Bus et Tram pour leurs déplacements domicile – travail.

Au 31 décembre 2007, 1192 agents détiennent un abonnement « Cité Pass » dont 1088 abonnés « Cité Pass Groupe et 104 abonnés « Cité Pass Jeune », soit environ 30% du personnel.

Pour les premiers le coût de l'abonnement mensuel est de 10,96 €/mois, pour les seconds il s'élève à 7,12 €/mois, déduction faite de la participation de la Mairie.

Sur le plan financier, la Ville a consacré à cette action un budget de :

- 49764,75 Euros au titre de 2003,
- 68597,04 Euros au titre de 2004,
- 82075,25 Euros au titre de 2006,
- le coût prévisionnel ayant été chiffré à 115000 Euros environ pour 2007

L'amélioration des déplacements qui a résulté de la mise en service de la ligne A du tramway (décembre 2003) puis des lignes B et C, suivie de l'extension du réseau et de la restructuration des lignes de bus engagées dans le cadre de la 2ème phase du tramway, ont entraîné une augmentation régulière des souscriptions jusqu'à ce jour. La plus forte demande a été enregistrée sur octobre, soit plus de 40 nouveaux abonnements dans le mois. Il est donc probable que la tendance se maintiendra dans les mois à venir, compte tenu des nouvelles extensions qui s'étaleront jusqu'à fin 2008, irrigant l'ensemble de l'agglomération.

Ces chiffres traduisent par conséquent des changements de comportement notables en matière de déplacements, de la part des personnels municipaux, ce qui ne peut que contribuer à l'amélioration de la circulation en centre-ville pour aller ensemble vers des modes de vie plus durables.

Ainsi, dans le cadre de la réflexion menée par la Ville sur les déplacements domicile-travail depuis 2004 trois questionnaires ont été diffusés auprès du personnel, dont le dernier, en date d'août 2007, afin d'évaluer l'évolution des modes de déplacement.

Ces différentes enquêtes ont permis de mettre en avant :

une bonne connaissance par l'ensemble des agents du dispositif de participation aux frais de transport sur le réseau TBC mis en place pour la Mairie au profit des abonnés Cité Pass Groupe depuis 2002

une utilisation accrue du tramway et du vélo observée ces 3 dernières années

Compte tenu de ce bilan, la participation incitative de la Ville au coût des déplacements domicile travail des agents sur le réseau tram bus de la CUB mérite d'être pérennisée.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames et Messieurs, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- pérenniser l'action actuelle d'encouragement à l'utilisation des transports en commun du réseau TBC ainsi que la participation de la Ville aux frais de trajet domicile-travail engagés par les agents selon les mêmes conditions,
- signer tout document nécessaire à la mise en place de la présente délibération,
- imputer les dépenses nécessaires sur un crédit ouvert à la Direction des Ressources Humaines, chapitre 012, nature 64.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Claude BOCCHIO
Adjoint au Maire

